BCI AUDIT & CONSEIL
Expertise-Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Cour d'Appel de Saint-Denis
26, rue Jean Cocteau
Résidence Anaxagore Apt 405
97490 SAINTE-CLOTILDE

LA FREGATE

3 RUE FRANCOIS ISAUTIER

97410 SAINT-PIERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 1ER JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GENERAL

BCI AUDIT & CONSEIL
Expertise Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Cour d'Appel de Saint-Denis
26, rue Jean Cocteau
Résidence Anaxagore Apt 405
97490 Sainte-Clotilde

LA FREGATE
Siège social : 3 RUE FRANCOIS ISAUTIER
97410 ST PIERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2021

Mesdames Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA FREGATE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 19/05/2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association LA FREGATE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Eléments significatifs et faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire Covid-19.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite ci-dessous :

- L'association ne peut pas bénéficier de financement au titre de Contrat d'Accompagnement, de Soutien et d'Objectifs (CASO).
- Par conséquent l'absence de ces sources de financements (CASO & autres) entraîne une insuffisance de ressources d'exploitation.
- A ce jour, cette insuffisance est financée par les fonds propres de l'AFSP pour compenser le déficit structurel de l'association. La scission de l'activité d'exploitation de la crèche met ainsi en évidence le déficit de la structure.
- Cette situation si elle ne présente pas de risque sur la continuité d'exploitation en raison de fonds propres de l'AFSP à ce jour, présentera cependant un risque en l'absence de financement CAF et mairie.
- Au 31 décembre 2021 les fonds propres sont négatifs de 220 039 euros.
- De nombreuses demandes de subventions d'équilibre ont été formulées afin d'assurer la pérennité de l'activité. Par principe de prudence aucun produit à recevoir n'a été comptabilisé dans les comptes arrêtés au 31/12/2021.
- Par ailleurs, tous les deux ans la Caisse d'Allocations Familiales attribue une subvention intitulé Contrat d'Accompagnement Adapté (CAA) qui n'a pas été constaté dans les comptes arrêtés au 31/12/2021.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Clotilde
Le 20 mai 2022

Raphaël BERTHELOT
Commissaire aux comptes

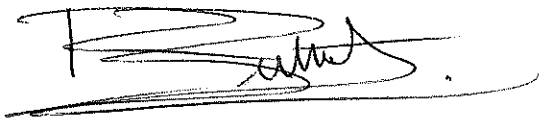

Shoaib INGAR
Commissaire aux comptes

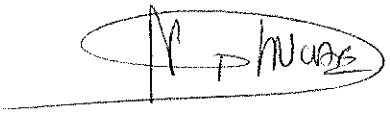

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 676,45	767,07	3 909,38		3 909
Autres immobilisations corporelles	4 050,03	2 423,24	1 626,79	1 313,98	313
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours	35 323,82		35 323,82		35 324
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	**44 050,30**	**3 190,31**	**40 859,99**	**1 313,98**	**39 546**
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				3 086,73	- 3 087
Créances usagers et comptes rattachés	823,48		823,48	381,68	442
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux				3 867,33	- 3 867
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	329 035,31		329 035,31	276 227,37	52 808
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	108 281,46		108 281,46	185 721,21	- 77 440
Charges constatées d'avance				1 656,50	- 1 657
TOTAL (II)	**438 140,25**		**438 140,25**	**470 940,82**	**- 32 801**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**482 190,55**	**3 190,31**	**479 000,24**	**472 254,80**	**6 745**

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	-207 898,05	-296 040,99	88 143
. Résultat de l'exercice	-41 545,89	88 142,94	- 129 689
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	29 405,00		29 405
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	**-220 038,94**	**-207 898,05**	**- 12 141**
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	93,71	145,95	- 52
Fournisseurs et comptes rattachés	581 950,06	569 978,23	11 972
Autres	116 995,41	110 028,67	6 967
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**699 039,18**	**680 152,85**	**18 886**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**479 000,24**	**472 254,80**	**6 745**
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	92 095,38		92 095,38	69 418,71	22 677	32,67
Montants nets produits d'expl.	**92 095,38**		**92 095,38**	**69 418,71**	**22 677**	**32,67**
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			727 149,50	744 315,16	- 17 166	-2,31
Cotisations						
Autres produits			1,89	1,92		-1,56
Reprise de provisions						
Transfert de charges				29 504,20	- 29 504	-100
Sous-total des autres produits d'exploitation			**727 151,39**	**773 821,28**	**- 46 670**	**-6,03**
Total des produits d'exploitation (I)			**819 246,77**	**843 239,99**	**- 23 993**	**-2,85**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			265,28	256,73	9	3,33
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			**265,28**	**256,73**	**9**	**3,33**
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			3 771,10	4 508,38	- 737	-16,35
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			**3 771,10**	**4 508,38**	**- 737**	**-16,35**
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			**823 283,15**	**848 005,10**	**- 24 722**	**-2,92**
(+) Report des ressources non utiliées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			**-41 545,89**		**- 41 546**	**N/S**
TOTAL GENERAL			**864 829,04**	**848 005,10**	**16 824**	**1,98**

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	80 548,98	62 327,83	18 221	29,23
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	38 234,77	35 313,70	2 921	8,27
Services extérieurs	91 763,37	115 382,88	- 23 620	-20,47
Autres services extérieurs	265 671,43	203 900,61	61 771	30,29
Impôts, taxes et versements assimilés	21 953,28	16 440,62	5 513	33,53
Salaires et traitements	329 055,96	302 619,45	26 437	8,74
Charges sociales	31 822,60	22 898,77	8 924	38,97
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 822,04	945,36	877	92,74
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	1,46	1,08		35,19
Total des charges d'exploitation (I)	**860 873,89**	**759 830,30**	**101 044**	**13,30**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun -- Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 871,33	31,86	3 839	N/S
Sur opérations en capital	83,82		84	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	**3 955,15**	**31,86**	**3 923**	**N/S**
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	**864 829,04**	**759 862,16**	**104 967**	**13,81**
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		**88 142,94**	**- 88 143**	**-100**
TOTAL GENERAL	**864 829,04**	**848 005,10**	**16 824**	**1,98**

Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 479 000,24 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 41 545,89 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/04/2022 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

...

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :

- Préciser à compter de..., et la méthode retenue.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Etat des Immobilisations

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Code	Libellé	Date d'acquisition	Date de mise en service	Taux	Coef	Mode	Montant HT N-1	Acquisition N	Diminution N Mise au rebut	Diminution N Cession	Montant HT A fin N	Cumul Amort N	Valeur Nette
Compte d'immobilisation : 21540000													
IM000007	Chariot Linge complet B250	19/07/2021	19/07/2021	0,33	0,00	L	0,00	947,21	0,00	0,00	947,21	142,08	805,13
Total du compte 21540000							0,00	947,21	0,00	0,00	947,21	142,08	805,13
Compte d'immobilisation : 21541000													
IM000009	1 Kit Tapis Mozaic Rangement	30/06/2021	30/06/2021	0,33	0,00	L	0,00	993,10	0,00	0,00	993,10	166,44	826,66
IM000010	1 Piscine à Balles Aventure Cosy balles multicolores	30/06/2021	30/06/2021	0,33	0,00	L	0,00	1 858,76	0,00	0,00	1 858,76	311,51	1 547,25
IM000011	1 Carré Cuisine Gastronome	30/06/2021	30/06/2021	0,33	0,00	L	0,00	877,38	0,00	0,00	877,38	147,04	730,34
Total du compte 21541000							0,00	3 729,24	0,00	0,00	3 729,24	624,99	3 104,25
Compte d'immobilisation : 21810000													
IM000005	1 Climatiseur (Salle sommet PIRATES)	05/02/2019	06/02/2019	0,25	0,00	L	984,72	0,00	0,00	0,00	984,72	714,61	270,11
IM000006	1 Climatiseur (salle sommet MATELOTS)	05/02/2019	06/02/2019	0,25	0,00	L	984,71	0,00	0,00	0,00	984,71	714,60	270,11
IM000008	1 Climatiseur AIRWELL (salle repos Petits)	20/02/2021	20/02/2021	0,25	0,00	L	0,00	824,60	0,00	0,00	824,60	178,09	646,51
Total du compte 21810000							1 969,43	824,60	0,00	0,00	2 794,03	1 607,30	1 186,73
Compte d'immobilisation : 21830000													
IM000002	Ecran ACC 21"5 + Imprimante Multifonction HP OFFICEJET PRO 8610 LA FREGATE VECYS	08/02/2016	08/02/2016	0,33	0,00	L	616,28	0,00	616,28	0,00	0,00	0,00	0,00
IM000003	Ordinateur NUC INTELNUC7I5BNK - Poste Directrice	14/06/2018	14/06/2018	0,33	0,00	L	730,00	0,00	730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IM000004	Ordinateur Portable LENOVO 110-15ISK - Poste EJE	25/10/2018	25/10/2018	0,33	0,00	L	629,00	0,00	0,00	0,00	629,00	629,00	0,00

Page 1/2

Imprimé le 08/02/2022
Par Marlène PAYET
Dossier : La Fregate

Etat des Immobilisations

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Code	Libellé	Date d'acquisition	Date de mise en service	Taux	Coef	Mode	Montant HT N-1	Acquisition N	Diminution N Mise au rebut	Diminution N Cessions	Montant HT À fin N	Cumul Amorti N	Valeur Nette
IM000012	1 Ordinateur INTEL NUC (poste Directrice)	09/02/2021	09/02/2021	0,33	0,00	L	0,00	627,00	0,00	0,00	627,00	186,94	440,06
Total du compte	[illegible]						1 [illegible]	[illegible]	1 [illegible]	0,00	1 [illegible]	[illegible]	[illegible]
Total général							[illegible]	[illegible]	1 [illegible]	0,00	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Imprimé le [illegible]
Par Marlène PAYET
Dossier : La Fregate

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite, déterminé en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	301 275
Subventions/financements	-1 198
Autres produits à recevoir	
TOTAL	300 077

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-296 041				-207 898
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	88 143				-41 546
Dont générosité du public					
Situation nette	**-207 898**				**-249 444**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					29 405
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**-207 898**				**-220 039**
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	581 950	581 950		
Dettes fiscales et sociales	107 476	107 476		
Dettes sur immobilisations	4 270	4 270		
Autres dettes	5 250	5 250		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**698 945**	**698 945**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	98 004
Dettes fiscales et sociales	5 250
Autres dettes	
TOTAL	**103 254**

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
CAF PSU		571 100	431 660	139 440		
CAF BONUS EPH		3 506		3 506		
CAF BONUS MIXT		126 000		126 000		
	TOTAL	700 606	431 660	268 946		

Eléments significatifs ou importants

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	1 576
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	2 195
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	3 867
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	84
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	4
Résultat exceptionnel	**-184**

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non cadres	16	
TOTAL	**16**	**0**

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 208.00 E.

RAPPORT SPECIAL

BCI AUDIT & CONSEIL
Expertise Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Cour d'Appel de Saint-Denis
26, rue Jean Cocteau
Résidence Anaxagore Apt 405
97490 Sainte-Clotilde

LA FREGATE
Siège social : 3 RUE FRANCOIS ISAUTIER
97410 ST PIERRE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXXERCICE CLOS LE 31/12/2021

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre Association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION ENTRE L'A.F.S.P ET L'ASSOCIATION LA FREGATE

L'A.F.S.P a facturé à l'association LA FREGATE les prestations suivantes :

- Frais de mise à disposition des locaux pour un montant de 60 000 €.
- Frais des honoraires de gestion, de maintenances, des prestations administratives et comptables pour un montant de 71 640€.
- L'association LA FREGATE a supporté au titre de l'exercice une quote-part des coûts, des frais généraux de fonctionnement (hors masse salariale) de l'association A.F.S.P pour 89 938 €.

CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION ISAU AMJ ET L'ASSOCIATION LA FREGATE

L'association ISAU AMJ a facturé à l'association LA FREGATE les prestations suivantes :

- Des honoraires de gestion administrative médicale journalière pour un montant de

  62 520 €.

CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION ISAU ADJ ET L'ASSOCIATION LA FREGATE

L'association ISAU ADJ a facturé à l'association LA FREGATE les prestations suivantes :

- Des honoraires de renfort à la gestion journalière pour un montant de 30 960 €.

CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION ISAU NET ET L'ASSOCIATION LA FREGATE

L'association ISAU NET a facturé à l'association LA FREGATE les prestations suivantes :

- La prestation d'entretien des locaux pour un montant de 45 120 €.

CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION ISAU NUTRI ET L'ASSOCIATION A FREGATE

L'association ISAU NUTRI a facturé à l'association LA FREGATE les prestations suivantes :

- La prestation de préparation et de services de repas pour un montant de 15 480 €.

CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION BABYLAND ET L'ASSOCIATION LA FREGATE

L'association Babyland a facturé à l'association LA FREGATE les prestations suivantes :

- Assistance de gestion pour un montant de 2 537 €.

Fait à Sainte-Clotilde
Le 20 mai 2022

Raphaël BERTHELOT
Commissaire aux comptes

Shoaib INGAR
Commissaire aux comptes